

Compte rendu du conseil municipal du 13 Décembre 2021

Présence : Tous les conseillers sont présents, mais Jérémie convers arrive avec un peu de retard et ne peut participer à la délibération concernant l'emprunt de 100.000 euros.

1 Choix d'un coffret cadeau pour le personnel communal

Sur proposition d'Alexandra la décision est prise d'offrir un coffret gourmand composé de foie gras de canard d'un litre de blanc moelleux, de nougat et d'une boîte de chocolats « Jeff de Bruges ».

2 Délibération emprunt de 100.000 euros

3 contacts ont été pris pour avoir plusieurs propositions :

- La banque postale
- La caisse d'épargne
- Le crédit agricole

Le choix se porte sur la banque postale qui fait la proposition au meilleur taux sur 15 ans.

Délibération adoptée à unanimité des présents (9 conseillers).

3 Demande de subventions pour financer la traversée de Remollon

Le coût de la 1^o tranche de travaux s'élève à 129.000 euros hors taxe et correspond à la rénovation et sécurisation de la traversée du village intégrant 2 plateaux traversants aux entrées/sorties de la zone 30 Kmh.

Il est décidé de demander des subventions :

- à l'état au titre de la DETR (40%)
- au département (20%) sur les amendes de police

Délibération adoptée à l'unanimité

4 Contrat de relance de la transition écologique

Les travaux concernant le remplacement des fenêtres de l'école se feront sous l'égide de la communauté de communes mais les subventions doivent être demandées par la commune auprès de l'état, du département et de la région.

Délibération pour demander les subventions, adoptée à l'unanimité.

5 Fond de concours dû à la communauté de communes

La somme de 6.956 euros reste à la charge de la commune pour financer la mise à niveau des regards relatifs aux eaux pluviales effectuée dans le village par la communauté de communes.

Délibération pour payer le fond de concours à la communauté de communes adoptée à l'unanimité

6 Voie Verte

Délibération de principe prise à l'unanimité pour le choix du tracé passant par Remollon. Le projet devra être validé au premier semestre 2022 par la communauté de communes pour une réalisation possible en 2023.

Coût du projet (passerelle comprise), si le passage se fait par Remollon, 1.161.000 euros.

7 La carrière

Bien que Mr Figuiere exploitant de la carrière en soit propriétaire la commune doit donner son avis sur la remise en état du site.

Un courrier sera envoyé à la société Figuiere avec avis favorable du conseil municipal.

8 Décision modificative au budget primitif de l'eau

Les échéances relatives au remboursement de l'emprunt sur l'eau ont changé.

Délibération pour valider ces changements, adoptée à unanimité.

9 Paiement de factures avant le vote du prochain budget

Délibération pour permettre au maire de payer des factures avant le vote du prochain budget adoptée à unanimité.

10 Renouvellement de l'éclairage public

Une convention signée avec la communauté de communes doit permettre d'obtenir des subventions à hauteur de 80% pour adapter l'éclairage public aux exigences environnementales et réduire nos factures d'électricité. Le coût estimé du projet est de 27.000 euros (estimation ETEC) dans le cadre de l'intercommunalité alors qu'il serait d'environ 100.000 euros s'il s'agissait d'un projet purement communal.

Un accord pour confier le projet à la communauté de communes est prononcé à l'unanimité.

11 Achat de matériel informatique

Un devis qui s'élève à 6.168 euros est présenté au conseil et étudié. Il semble que cette proposition soit un peu chère. Le conseil municipal décide donc de demander à Fred info service, entreprise localisée sur le village, de faire une proposition de devis.

12 Mise en œuvre des tâches de l'agent de sécurité (ASVP)

Le stage de l'employé communal Patrick lui permettant d'assurer les fonctions d'agent de sécurité a été validé. Il est donc décidé qu'il soit investi de cette nouvelle tâche très

rapidement. Un travail de concertation entre des élus et Patrick sera engagé pour délimiter les contours de cette fonction en s'appuyant sur :

- Les arrêtés déjà existants sur la commune en ce domaine ;
- Le règlement du code de la route ;
- Les compétences acquises par Patrick durant sa formation.

Le choix est fait d'activer « la zone bleu » au plus vite mais sans verbalisation au début. Le conseil municipal propose également d'acheter le matériel et la tenue inhérents à la fonction.

Il est rappelé que le produit des amendes de police est reversé par l'état au département.

13 Déneigement devant les habitations

Il est décidé de prendre un arrêté pour rappeler que les propriétaires et locataires doivent déneiger le trottoir situé devant leur habitation. Ils sont civilement responsables en cas d'accident. Un courrier à la population sera fait en ce sens.

14 Questions diverses

- Il est proposé que des remerciements soient envoyés aux parents d'élèves qui ont organisé le marché de Noël.
- Le projet de la déviation de Remollon semble en bonne voie, les élus du département l'auraient inscrit dans le programme d'aménagement routier avec une possible inauguration avant la fin du mandat départemental.
- La mise en sécurité du plafond/sol mitoyen entre le garage Achard et la pièce aveugle et condamnée (EX Poste) appartenant à la mairie, est retenue. Un soutènement avec pose de panneaux en contre-plaqué est envisagé. Les frais engendrés seront partagés.